Le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, aux termes de cet accord, signifie qu'Ottawa peut établir des programmes dans les domaines exclusivement de compétence provinciale d'après la Constitution. Nous trouvons que c'est un prolongement très étendu en matière de compétence fédérale. Nous croyons que l'Accord constitutionnel confère un statut constitutionnel au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral pour la première fois de notre histoire. En effet, il permettrait au Parlement de créer un nouveau programme de garderies notamment, et d'en fixer également les objectifs nationaux. Les provinces devraient en faire partie et en partager les coûts ou instituer elles-mêmes leur propre programme. Cependant, elles ne recevront un financement fédéral que si le programme provincial est «compatible avec les objectifs nationaux fixés par le Parlement».

• (1610)

Cette position a été attaquée par un grand nombre de personnes. Un des opposants les plus farouches de l'Accord du lac Meech, selon lequel le pouvoir du gouvernement fédéral va être vraiment diminué, est l'ancien premier ministre Trudeau. Il a demandé si le gouvernement national du Canada serait en mesure de mettre sur pied de nouveaux progammes nationaux. Nous nous sommes demandé quel était cet expert qui posait cette question? Après tout, avant que M. Trudeau devienne premier ministre les programmes mixtes établis englobaient les soins hospitaliers et médicaux pour tous les Canadiens, et prévoyaient un programme d'enseignement postsecondaire très élargi dans nos universités, nos collèges communautaires et écoles techniques. Ces programmes ont été établis parce que les gouvernement fédéraux, libéral et conservateur, ont dit aux provinces que si elles apportaient leur contribution en vue d'établir et de conserver ces programmes, ils étaient prêts à assumer au moins la moitié du coût. Pour les provinces déshéritées comme celles de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan, ils paieraient encore davantage. Certaines de ces provinces se sont montrées récalcitrantes. Je me rappelle comment le premier ministre de l'Ontario de l'époque, M. Robarts, a lutté pour ne pas participé au régime d'assurance-maladie. Cependant, les provinces y ont adhéré et les programmes ont été un grand succès. Tous les Canadiens en sont fiers.

Que s'est-il passé lorsque ce prétendu grand défenseur des pouvoirs fédéraux, M. Trudeau, était premier ministre? Il fut une époque où le gouvernement fédéral connaissait des déficits croissants. Le coût des programmes à frais partagés dont j'ai parlé augmentait rapidement. Le gouvernement de M. Trudeau a alors adopté un projet de loi qui a changé la façon dont étaient financés ces programmes. Il a dit aux provinces: nous allons plafonner le montant versé pour ces programmes. Chaque année notre participation n'augmentera pas plus que le coût de la vie. Tant pis si le coût de ces programmes augmente à une cadence beaucoup plus rapide, nous allons plafonner le montant de nos versements.

Son gouvernement a également dit aux provinces qu'elles ne seront plus tenues de verser autant que le gouvernement fédéral pour ces programmes. Nous allons vous donner tant pour la santé, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement post-secondaire en un versement forfaitaire, et vous en ferez ce que vous voudrez.

Qu'est-il arrivé quand cette proposition a été discutée à la Chambre? Bien sûr, chaque libéral a voté pour. Si je me souviens bien, comme je le crois, chaque conservateur a voté pour. Les seuls députés qui se sont prononcés contre, les seuls qui ont voté contre, les seuls qui ont prévenu le gouvernement que les provinces risquaient de juger plus avantageux électoralement de construire des routes que de financer les hôpitaux, ce sont les députés de notre parti, les néo-démocrates. Mais on n'a pas tenu compte de nos conseils, nous avons été défaits aux voix, et ce que nous avions prévu est arrivé.

Nous n'avons pas de conseils à recevoir d'un premier ministre qui a présidé à la plus importante réduction des pouvoirs fédéraux des 25 années que j'ai passées ici, et peut-être des 100 dernières années. Ce que son gouvernement a fait alors, ce n'est pas la faute de l'Accord du Lac Meech. Le responsable direct, comme je l'ai dit, c'est le gouvernement libéral de l'époque, appuyé par l'opposition conservatrice de l'époque.

Mais cet ex-premier ministre qui s'inquiète tellement aujourd'hui de la réduction des pouvoirs et de la compétence du fédéral, s'était prononcé très clairement au sujet de la division des pouvoirs entre les gouvernements, en sa qualité de constitutionnaliste, avant de venir à Ottawa comme député, avant de devenir premier ministre. Il l'a dit très clairement dans son livre intitulé *Le fédéralisme et la société canadienne-française*. Il s'agit d'une collection d'essais de M. Trudeau. Il écrit que l'enseignement est une responsabilité des provinces seulement et il en vient à la conclusion suivante:

> Conséquemment, si une loi fédérale donne pour des fins provinciales l'argent provenant des impôts, cette loi est illégale pour l'excellente raison que le fédéral ne peut pas légalement avoir dans ses coffres de l'argent qu'il prétend après coup devoir servir à des fins provinciales.

Voilà pour l'opposition supposément de principe de M. Trudeau à cet accord et celle d'un certain nombre de députés libéraux.

En tant que néo-démocrate, je crois que l'Accord du lac Meech poursuit le processus d'acceptation du Québec dans un Canada dynamique. Cet accord amènera le Québec à signer la Constitution et c'est pour moi un gros argument en sa faveur.

Notre consentement n'est pas sans réserves. Nous estimons que l'accord contient un certain nombre d'omissions et de fautes. Nous croyons que c'était une grave erreur que de demander l'accord des 10 provinces et du fédéral pour que le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest deviennent un jour une province. Nous pensons que les droits des autochtones devraient être mentionnés plus clairement qu'ils ne le sont, et en particulier leur droit à l'autonomie. Nous pensons aussi que le droit des femmes à l'égalité devrait être plus spécifiquement exprimé.